Une grange fut brûlée.

La propriétaire, victime de cet incendie, intenta une action à la commune et réclama des dommages intérêts pour le préjudice causé par l'imprudence du maire.

Dans son audience de vendredi, le tribunal civil de Cambrai a condamné la commune de St-Souplet à payer à la demanderesse la somme de 2,900 fr. Il l'a condamnée, en outre à tous les frais de la procédure.

— ANICHES. — Une des dernières nuits, pendant que la veuve Andris, âgée de 75 ans, soignait son fils dangereusement malade, des voleurs ont profité de son absence pour pénétrer dans sa demeure et enlever tout ce qu'ils pouvaient, soit pour 400 fr. environ en numéraire, en argenterie et bijoux.

Les voleurs, du reste, ont pris toutes leurs aises, sachant sans doute que Mme Andris était absente. Ils ont allumé du feu, ont fait du vin chaud, ont mangé, enfin, ont agi comme en pays conquis.

— BOULOGNE. — Les journaux publient les extraits d'un rapport présenté par le directeur de la halle, d'où il résulte que l'inscription maritime du quartier de Boulogne comprenait, au recensement de 1872, 4.745 hommes dont 290 au service de l'Etat. Le port de Boulogne comptait à lui seul 2,759 marins au 1er janvier 1880.

En 1879, il a été armé en ce port : 197 navires et bateaux jaugeant 10,539 tonneaux, d'une valeur de 2,924,000 fr., et montés par 3,684 marins.

Les divers bâtiments du quartier maritime de Boulogne, dont font partie le Portel, Equihen, Audresselles et Etaples, ont rapporté de la mer pour 11,041-285 francs de poissons de toutes espèces.

— CONDÉ. — Un bien triste accident est arrivé à Condé. Philomène Demarez, femme d'un batelier faisant partie du deuxième régiment de l'armée territoriale, était sortie dimanche de grand matin de son bateau pour porter du café à son mari qui fait ses treize jours ici.

En rentrant elle glissa sur un madrier dit gombier, qui sert de pont du bateau à la rive et tomba à l'Escaut.

Cette batelière savait nager, mais il n'y a pas d'accès aux quais où le bateau était stationné et bientôt elle disparut dans l'Escaut.

On la retira peu après, mais on ne put la ranimer.

Son enterrement a eu lieu lundi.

Tous les soldats de l'armée territoriale avaient tenu à rendre les derniers devoirs à la femme de leur camarade et assistaient à l'enterrement.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mai. — Angèle Ryckeboer, rue du Tilleul, 106. — Florimond Taccœn, Grande-Rue, cour Baas, 10. — Marie Willem, rue de l'Epeule, cour Desroussaux, 21. — Céline Coquant, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe. — Pierre Lambré, rue de Soubise, vieille cour Browaeys, 30. — Rosalie Arlon, rue de Toulouse, 30. — Victor Delecolle, rue de Ma Campagne, 34. — Louis Dubar, rue de Naples, cour Lemaire. — Hortense Lenglé, rue de l'Hommelet, cour Ferret-Duthoit, 30. — Clémence Bossut, rue de Wasquehal, cour Delannoy. — Henri Vial, rue National, 19. — Louise Castel, rue de Mons, cour Orange. — Désiré Picavet, rue de la Longue-Chemise.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 mai. — Octave Sory, 1 an, rue de Lannoy, 284. — Pauline Petit, 37 ans couturière, rue de la Limite, 4. — Hilaire Pollet, 55 ans, marchand, rue de Lannoy, 89. — Rosalie Callebout, 58 ans, ménagère, rue de la Barbe d'or, 53. — Jean Dewasch, 63 ans, journalier, rue de la Paix, 61. — Eulalie Vermylen, 2 ans, rue du Collège, 15. — Antonia Lefebvre, 3 ans, rue de la Redoute, 99.

MARIAGES du 24. — Josse Paternoster, 56 ans, tisserand, et Jeanne Vanbelle, 56 ans, ménagère. — Hubert Fassin, 27 ans, fileur, et Augustine Vandeputte, 22 ans, soigneuse. — Jean Leman, 33 ans, cirier, et Marie Boutens, 27 ans, servante. — Charles Brugnon, 23 ans, tailleur de limes, et Clémentine Vaudevin, 22 ans, soigneuse. — Alexis Roussel, 43 ans, domestique, et Céline Wanin, 36 ans, rattacheuse. — Marcellin Campens, 34 ans, tourneur en fer, et Emma Hendricx, 22 ans, peigneuse.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mai. — Gustave Degand, Blanc-Seau. — Jules Mouton, rue de la Cloche. — Clémence Nuttens, Pont de Neuville. — Henri Delepaut, Marlière. — Albert Waelkens, Croix-Rouge. — Berthe Cloquet, rue St. Roch. — Ernest Delvoye, rue St. Pierre. — Anselme Carette, rue Neuve de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 mai. — Malde Dewavrin, 76 ans et 1 mois, veuf de Romaine Delbecque, rue de Lille, 57. — Rachel Lebrun, 9 mois et 10 jours, Croix-Rouge. — Edouard Deltour, 5 mois et 20 jours, Rue Chêne Houpline.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille POLLET-BAYARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HILAIRE-JOSEPH POLLET, grainetier, décédé à Roubaix, le 24 mai 1880, dans sa 55e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 26 courant, à 10 heures, en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 89.

Les amis et connaissances de la famille VAN-DE-WEGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame PAULINE PETIT, décédée à Roubaix, le 24 mai 1880, à l'âge de 38 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 26 dudit mois, à 8 h. 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Limite.

Les amis et connaissances de la famille DEWAVRIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ANSELME-UBALDE-JOSEPH DEWAVRIN, veuf de Dame ROMAINE-JOSEPH DELEBECQUE, décédé subitement à Tourcoing, le 23 mai 1880, à l'âge de 76 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 27, à 10 heures 1/2, en l'église de Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 57. 21599

Les amis et connaissances de la famille VERMYLEN-DEPRET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de EULALIE-JEANNE-MARIE-JOSEPH VERMYLEN, décédée à Roubaix, le 24 mai 1880, dans sa 2e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 26 mai, à 5 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 15.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 26 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ADÈLE-CONSTANCE BULTEAU, décédée à Roubaix, le 29 avril 1880, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 26 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CÉLINE CHOQUET, épouse de Monsieur THÉOPHILE CAUCHETEUX, décédée à Roubaix, le 25 mai 1879, à l'âge de vingt-cinq ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer ce présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— Il existe actuellement dans la province de Limbourg 223 écoles catholiques contre 219 officielles.

Les écoles catholiques comptent 22,010 élèves. Les écoles officielles n'en ont que 4,170, parmi lesquels il y en a un grand nombre de 4 à 6 ans.

— BRUGES. — La *Patrie* dit qu'il est question de tenter à Bruges la réunion des Associations du *Denier des écoles catholiques* que l'administration communale de Gand a empêchée.

FAITS DIVERS

— L'INCENDIE DE LA RUE DE LA GROSSE-HORLOGE, A ROUEN. — Un incendie très-grave a eu lieu samedi à Rouen. Deux malheureux jeunes gens y sont morts asphyxiés, après une agonie qui a duré sept heures.

Le sinistre a eu pour théâtre le n° 145 de la rue de la Grosse-Horloge. Au rez-de-chaussée, se trouve un magasin tenu par M. Sanson, dont le commerce comprend la quincaillerie, la brosserie, les jouets d'enfant et la parfumerie. M. Sanson habite le premier étage et les étages supérieurs sont occupés par des marchandises. Les mansardes servent de logement aux employés, et, pour y pénétrer, il faut passer par un magasin où l'on avait monté samedi même une certaine quantité de petites pièces d'artifice et notamment 60 feux de bengale.

Le travail de la journée terminé, chacun dans la maison s'était retiré dans sa chambre, et, à onze heures et demie environ, tout le monde y dormait. Vers deux heures une détonation se fait entendre et des cris d'effroi y répondent bientôt. Les pièces d'artifices serrées dans le magasin des mansardes venaient de faire explosion.

Les employés, réveillés en sursaut, voulurent fuir ; mais quelle ne fut pas leur épouvante lorsqu'en ouvrant leur porte ils voient tout en feu, et la seule issue qu'ils connaissaient interceptée !

Des étages inférieurs on accourut ; mais, de ce côté, toute tentative de secours était impossible. C'eût été une véritable folie que d'essayer de s'aventurer dans l'escalier ; déjà la fumée y rendait le séjour impossible et les flammes gagnaient le troisième. M. Sanson et les siens n'eurent que le temps de descendre ; leur bonne, qui logeait dans les mansardes, mais dont la chambre était du côté opposé au magasin où l'explosion s'était produite, s'était enfuie sans avoir eu le temps de mettre le moindre vêtement.

Un vieillard impotent avait dû être enlevé de son lit et descendu par M. Sanson et deux voisins.

Dans la rue, l'émotion était indescriptible, les combles de la maison étaient en feu, des torrents de flammes s'échappaient par les fenêtres et l'on entendait des appels de secours déchirants. Et l'on ne savait comment sauver ces malheureux dont il semblait que les cris diminuaient de seconde en seconde. Il y eut là quelques minutes d'angoisses qui parurent des siècles. Enfin, ce fut un soulagement immense lorsqu'on apprit que deux courageux citoyens, M. Legrand, boisellier, et M. Duval, bottier, tous les deux voisins de M. Sanson, avaient trouvé moyen de pénétrer jusque vers les mansardes.

La connaissance qu'ils avaient des êtres de la maison leur permit de découvrir une porte condamnée, donnant sur un grenier que les flammes commençaient seulement à gagner et qui donnait accès dans les mansardes. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, ils la défonçaient à coups de hache.

Les malheureux jeunes gens ne criaient plus ! Etait-il donc trop tard ? MM. Legrand et Duval, bravant l'asphyxie, se précipitèrent dans la mansarde. Un des jeunes gens appuyé contre un mur, battait l'air avec ses bras ; M. Legrand le saisit et le hissa au dehors. C'était Valiet. M. Duval en saisit un second, qui était inanimé, puis un troisième que vint lui prendre des bras M. Legrand, et il sortit lui même pour prendre un peu d'air et il n'était que temps. M. Legrand poursuivit ses recherches et ne trouva rien.

M. Berson, lieutenant de pompiers, qui avait pu, grâce à une manœuvre habile de ses pompes, dégager l'escalier, rejoignit sur ces entrefaites ces deux courageux sauveteurs et s'assurait, en fouillant dans les lits, qu'il n'y avait plus personne, puis il remonta sur le toit.

A ce moment, l'un des jeunes gens demanda où était son camarade Bottentuit. On le chercha partout et on l'appela dans la foule ; personne ne l'avait vu. Il était alors trois heures et l'incendie, attaqué avec une vigueur extraordinaire, avait été non-seulement circonscrit dans son foyer primitif, mais encore tout était terminé. M. Berson remonta dans les mansardes, dont le toit s'était effondré et, avec l'aide de trois de ses hommes, il fouilla les décombres.

On ne trouvait rien et l'on se prenait à espérer que Bottentuit avait pu s'enfuir au début de l'incendie, lorsqu'en soulevant un des lits, écrasé sous un amas de poutres et de pierres, on aperçut un cadavre horriblement défiguré. Le pauvre enfant avait dû tomber asphyxié, et en se débattant il aura roulé sous son lit, et c'est là qu'il aura trouvé la mort. Sans cette chute, MM. Duval et Legrand le trouvaient comme ses camarades et le sauvaient peut-être.

— LE BRIGANDAGE EN TURQUIE. — Une lettre de Constantinople annonce que cinquante brigands ont assailli le village de Beïkos, sur le Bosphore, et totalement pillé les maisons après avoir garrotté par les mains et les pieds tous les habitants, hommes, femmes et enfants.

Ce brigandage est vraiment prodigieux d'audace, car Beïkos n'est pas très-éloigné de Stamboul.

— Le département de l'agriculture et du commerce a reçu des Etats-Unis les renseignements ci-après, sur la situation des récoltes de coton en Amérique :

Après avoir fait remarquer que la récolte sera moindre que celle de l'année dernière, la note donne les chiffres suivants :

Géorgie, 750 000 balles — Alabama, 725,000 — Mississipi, 975,000. — Louisiane, 600,000. — Texas, 900.000. — Caroline (sud), 350,000. — Tennessee, 225,000. — Arkansas, 250,000. — Missouri et Illinois, 225,000.

— LE MORT RÉCALCITRANT. — La scène se passe en Amérique. C'est la veillée mortuaire.

Un cadavre est là, rigide sous le drap. La famille en larmes veille ; gémit, se plonge dans un bain de douleur ; un clergyman lui fait le sermon obligatoire sur « le grand voyage dont on ne revient pas. »

Tout à coup, l'un des assistants s'écrie qu'il a vu le drap mortuaire s'agiter... Le clergyman n'hésite point : il s'avance hardiment vers le lit, et brusquement soulève le linceuil qui enveloppe le cadavre, mais aussitôt il le lâche et recule effaré..

Le mort s'est doucement soulevé, et sur le lit a pris la posture d'un homme tranquillement assis.

Tableau !

Les femmes s'évanouissent et les hommes blêmissent. Le clergyman élève la voix, exhorte tout le monde (dans un discours bien senti), à ne rien craindre, à avoir du courage et, immédiatement prêchant l'exemple... il sort rapidement, traverse la cour, escalade le mur et va se blottir accroupi, là derrière, tremblant comme la feuille.

Les autres veilleurs l'ayant vu disparaître avec une si grande précipitation s'empressent de le suivre, et bientôt ils se trouvent dans la même posture près de lui, *extra muros*. Là, on respire, on discute et, somme toute, on décide de retourner bravement dans la chambre mortuaire.

Se poussant pour se donner du cœur les voilà rentrés. Le mort a conservé la même position. Le clergyman s'avance en frémissant et replace le cadavre sur le matelas... (Terreur nouvelle). Sitôt que les épaules ont touché le lit, les jambes se mettent à s'agiter et elles s'élèvent brusquement dans la position perpendiculaire... Le clergyman qui décidément se familiarise avec le danger les remet en place, le corps tressaille de plus belle et le mort s'assied sur le lit comme un simple bon vivant.

Cette fois, par exemple, la maison se vide en un clin d'œil et personne n'ose plus rentrer.

Un docteur est appelé et donne la clé du mystère. Le défunt était mort d'un rhumatisme stomacal et les mouvements qui avaient tant effrayé les veilleurs étaient dus simplement à des contractions des muscles ; phénomène fréquemment observé chez les personnes mortes de cette maladie.

En dépit de cette explication scientifique, le clergyman et les veilleurs affolés sont persuadés qu'ils ont eu affaire à un mort récalcitrant.

TRIBUNAUX

Un sergent de ville accusé de faux au préjudice de la maison Rothschild.

Cette affaire que tous les journaux des premiers jours de janvier ont racontée a eu hier son dénouement devant la cour d'assises de la Seine.

Les accusés sont les époux Weber. Le mari, un sergent de ville sur lequel on croyait pouvoir donner les meilleurs renseignements, était depuis deux ans employé à un service d'ordre pour le compte de la maison Rothschild. Il était plus spécialement chargé des guichets affectés au payement des rentes italiennes.

Les employés avaient naturellement en lui la plus grande confiance ; il les aidait quelquefois ; on lui faisait timbrer des bordereaux et à cet effet on lui avait laissé la disposition d'un composteur de quelques timbres et de divers imprimés.

Il ne put alors, du moins c'est son système de défence à l'audience, résister à la tentation. Il prit un imprimé, fit un bon de caisse au nom d'un sieur Haman ; ce bordereau s'élevait à 19 419 francs. Au bas il mit une imitation de la signature du caissier et timbra à la date du 7 janvier 1880.

On comprend qu'il ne pouvait lui-même le présenter à la caisse ; il le remit donc à sa femme qui se chargea de ce soin. Le 7 janvier elle remettait au caissier le faux bon de caisse.

Grâce à une maladresse de Weber, on reconnut immédiatement qu'on était en présence d'un faux. La femme Weber fut arrêtée séance tenante, malgré ses protestations d'innocence. Pendant toute cette scène, Weber était là ; mais craignant sans doute d'être chargé de conduire lui-même sa femme chez le commissaire, il se sauva chez lui où, au dire de l'accusation, il voulait détruire des papiers compromettants.

L'accusée chercha à donner le change à la justice. Elle dit s'appeler Glaser. Bientôt force lui fut d'avouer les faits et de reconnaître sa culpabilité.

Au cours de l'instruction, un autre fait fut découvert à la charge des époux Weber.

Le 21 février 1879 un sieur Rémond déposa, pour faire l'affirmation exigée par le gouvernement italien, vingt titres de rente italienne. Après avoir touché les coupons, ses titres lui furent remis par un gardien de la paix de service dans les bureaux. Cet agent n'était autre que Weber.

Quand de retour chez lui, M. Rémond recompta ses titres, il s'aperçut que l'un d'eux, portant le numéro 409,962, lui manquait. Immédiatement il fit opposition et des recherches furent faites en vue de découvrir l'auteur de ce vol. On apprit que le titre dont il s'agit avait été vendu chez un changeur de la rue de Châteaudun par une demoiselle Dubois, qui avait, en échange, touché 756 francs.

Aujourd'hui, à l'audience la femme Weber reconnaît avoir pris ce faux nom et avoir fait l'opération en question. Elle ne pouvait guère faire autrement en présence des résultats absolument concluants de l'expertise. Elle invoque seulement l'entraînement subi par elle et la domination de son mari.

La tâche du ministère public était dès lors des plus simples, et, dans un très court réquisitoire, M. l'avocat-général Lefebvre de Vieuville réclame du jury un acte d'exemplaire justice, d'autant plus, dit-il, que Weber s'était fait une longue habitude de ces pratiques coupables dans la maison Rothschild, et que ses prétendues économies n'étaient que le résultat de ces criminelles habitudes.

Les défenseurs, Mes Litzelmann et Cohen, sollicitent en raison du passé de leurs clients, un verdict mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

Invité par M. le président à déclarer s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, Weber a invoqué ses bons antécédents et les services qu'il a rendus à son pays.

Le jury fait droit à cette prière. En conséquence, la cour prononce contre Weber une peine de huit années de réclusion, et contre la femme Weber, celle de cinq années d'emprisonnement.

En outre, ils sont solidairement déclarés responsables vis-à-vis du sieur Rémond, partie civile.

Un dernier mot : on nous assure que les jurés sont disposés à signer un recours en grâce en faveur de la femme Weber.

Une Bohémienne brulée vive

La cour d'assises des Basses-Pyrénées vient d'avoir à connaître une affaire sans précédent.

Dans l'ancienne Navarre, où vivent un assez grand nombre de bohémiens, on croit encore généralement à la sorcellerie, et l'on considère comme sorcière toute femme appartenant à cette race proscrite, dont les mœurs diffèrent si fort des nôtres.

Les bohémiennes, de leur côté, font tout pour maintenir ce préjugé. Elles vivent à part, et battent monnaie sur l'ignorance des Basques, en prédisant l'avenir, jetant des sorts et se livrant en un mot à toutes les évocations prétendues diaboliques, qui ont fait jadis leur réputation. Il résulte de là que, si on les craints beaucoup, on les hait encore davantage.

Or, un soir de l'hiver passé, la plus célèbre et la plus redoutée des vieilles bohémiennes qui vaguent dans les montagnes basques fut trouvée ivre-morte, dans un endroit isolé, par deux jeunes gens du pays.

Aussitôt, une idée infernale traversa l'esprit des jeunes Basques. Ils s'approchèrent de la vieille femme, amassèrent de la paille autour d'elle et mirent le feu à ses vêtements, promenant avec un plaisir sauvage la flamme sur toutes les parties de son corps. Elle s'éveilla, jetant des cris effroyables.

Bientôt, des voisins, attirés par la clarté qui apparaissait au milieu des ténèbres, s'approchèrent et purent contempler un tableau saisissant : la bohémienne se tordant de douleur au milieu des flammes ; les deux jeunes Basques dansant autour de leur victime, et savourant l'horrible plaisir de la voir brûler à petit feu.

On ne put sauver la malheureuse, et c'est pour ce fait que les deux jeunes bourreaux ont été traduits devant la cour d'assises de Pau, qui ne les a condamnés qu'à deux années d'emprisonnement.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

NOUVELLES DU MATIN

RÉUNION DE LA GAUCHE SENATORIALE

Paris, 24 mai.

Les groupes de gauche du Sénat se sont réunis aujourd'hui.

M. Pelletan a déclaré qu'afin d'éviter toute dissidence, il retirait sa candidature à la présidence du Sénat.

Il a prié ses amis de reporter leurs voix sur la candidature de M. Leroyer.

Les groupes votent en ce moment.

VOYAGE DE M. A. GREVY

M. Albert Grévy, gouverneur civil de l'Algérie est arrivé ce matin à Marseille.

Il vient de Paris.

CONFLIT A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 24 mai.

Un conflit a eu lieu entre un détachement turc qui poursuivait des brigands et des soldats grecs qui avaient dépassé la frontière turque en poursuivant les mêmes brigands.

Les turcs ont repoussé les Hellenes.

La Porte proteste contre cette violation de son territoire.

LA PRESIDENCE DU SENAT

Paris, 24 mai, 4 h. 20 s.

Le résultat du vote des gauches sénatoriales est celui-ci :

Votants	119
Majorité	56
MM. Le Royer obtient :	53
Léon Say	56

La candidature de M. Léon Say est adoptée.

La droite s'est réunie à 4 heures.

On assure que les dissidents du centre gauche se réuniront dans la soirée chez M. Dufaure.

LA MANIFESTATION DU 23 MAI

Le *National* dit que quelque députés de la Seine, réunis avant las séance, ont décidé que tous les députés de la Seine se réuniraient demain pour s'occuper des arrestations de dimanche.

Le même journal dit que M. Raspail, dans les couloirs, a interpellé vivement M. Constans sur les incidents de la journée d'hier. Le ministre a répondu que le gouvernement n'avait fait que son devoir.

UN DUEL DE M. DE GALLEFET

Le bruit court que le marquis de Gallefet aurait envoyé des témoins à M. Henry Maut à la suite de l'article du *Mot d'ordre*.

VOYAGE DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Bar-le-Duc, 24 mai 5 h. 50 soir.

M. Varroy, ministre des travaux publics répondant aux félicitations des autorités de Bar-le-Duc, sur la fermeté du gouvernement dans la revendication du pouvoir civil, a déclaré que le gouvernement est fermement résolu à faire appliquer toutes les lois du pays.

LE CANDIDAT DE LA DROITE A LA PRESIDENCE DU SENAT

Paris, 24 mai.

Les droites du Sénat ont décidé d'appuyer la candidature de M. Jules Simon à la présidence du Sénat.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'ajourd'hui :

Décret nommant le chef de la division des cultes non catholiques.

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Décret nommant des receveurs particuliers.

Décret autorisant la caisse d'épargne établie à Trouville-sur-Mer (Calvados).

Décret relatif à la nomination des directeurs, régisseurs et agents comptables des établissements thermaux appartenant à l'Etat.

Décis on autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal

Exequatur accordé à des consuls étrangers.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

« L'élection de M. Jules Simon, dit le *Soleil*, paraissait assurée. Elle l'était, en effet, si les trente ou trente-deux voix du centre gauche dissident étaient restées unies ; car les droites, à l'exception de deux ou trois bonapartistes étaient décidées à voter pour le candidat de ce groupe.

» Mais aujourd'hui on a appris la défection d'une quinzaine de membres sur lesquels on pensait pouvoir compter : M. Laboulaye, qui s'est particulièrement signalé en faveur de la candidature Léon Say, M. Cherpin et de Rozière, qui ont été entraînés par M. Laboulaye, MM. le comte Rampon, l'amiral Pothuau, Toupet des Vignes, le général d'Andlau, etc.

M. WADDINGTON

M. Waddington, ancien ministre des affaires étrangères, a été reçu hier matin, à dix heures, par M. le président de la République. Nous croyons savoir, assure la *Paix*, que M. Waddington sera nommé ambassadeur de la République française à Londres, dans le cas où M. Léon Say serait appelé aujourd'hui à la présidence du Sénat.

LE PRINCE ORLOFF

M. le prince Orloff, ambassadeur de Russie, près la République française, est rentré dimanche soir à Paris.

Il s'est rendu hier matin, à dix heures et demie, au palais de l'Elysée, et a été reçu par M. le président de la République.

Dans cet entretien, M. le prince Orloff a exprimé sa satisfaction d'être de retour à son poste et a assuré M. le président de la République, des bons sentiments de la Russie, envers la France.

M. le prince Orloff s'est également rendu, hier matin, au ministère des affaires étrangères, mais n'a pu être reçu par M. de Freycinet, qui se trouvait à l'enterrement de sa sœur, Mme Pradines.

L'entrevue de l'ambassadeur russe avec M. le ministre des affaires étrangères aura lieu aujourd'hui.

LA MANIFESTATION DE DIMANCHE ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

C'est M. Engelhard qui a été chargé par plusieurs de ses collègues du conseil municipal de Paris, d'adresser une interpellation au sujet des faits qui se sont passés dans la journée de dimanche.

Cette interpellation aura lieu aujourd'hui.

PETITE BOURSE DU 24 MAI 1880

5 0/0 118,90 88. — Italien 85.92. — Turc 11,17. — Egypte, 293 293 62. — Banque ottomane, 541, — Hongrois 92 1/4.

Ferme.

Dépêches Télégraphiques

LE COURONNEMENT DE N.-D. DE BON-SECOURS A ROUEN

Rouen, 24 mai

Aujourd'hui a eu lieu une grande cérémonie religieuse pour le couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours.

Le cardinal de Bonnechose, l'évêque de Coutances, un clergé nombreux, beaucoup de pélerins assistaient à la cérémonie.

On évalue à 10,000 personnes la foule des spectateurs.

Il n'y a pas eu la moindre manifestation politique.

Rouen 14 mai

Ce matin a eu lieu l'enterrement du jeune homme qui a été brûlé vif hier dans l'incendie de la rue de la Grosse Horloge. Une assistance considérable accompagnait le convoi.

Demain aura lieu l'enterrement de la deuxième victime.

BELGIQUE

Bruxelles, 24 mai

Elections de conseillers provinciaux.

A Louvain, les candidats catholiques ont été élus.

A Arlon, Nivelles, Audenne, Eghézée les libéraux l'ont emporté.

A Namur, 7 libéraux ont passé ; il y a ballottages.

Bruxelles, 24 mai

Dans les élections provinciales, la lutte entre les libéraux et les catholiques est limitée à un petit nombre de circonscriptions.

ALLEMAGNE

Berlin, 24 mai.

Le bruit court ici que l'Angleterre, sur le désir exprimé par la France avec l'assentiment des autres puissances, a retiré la proposition qui, sous forme d'un ultimatum, sommait la Porte de remplir les obligations qu'elle a assumées en signant le traité de Berlin, notamment l'obligation d'introduire des réformes dans les provinces de la Turquie d'Europe et en Arménie.

La conférence des ambassadeurs, chargée de régler la question turco-grecque, se réunira bientôt ici.

DERNIERE HEURE

LA PRESIDENCE DU SENAT

Paris, 25 mai.

L'*Agence Havas* assure que M. Jules Simon n'a jamais posé sa candidature à la présidence du Sénat.

Il s'est employé pour la candidature de M. Dufaure, qui n'a pas cru devoir accepter et s'est retranché derrière des raisons d'âge et de santé.

La candidature de M. Léon Say paraît seule avoir des chances sérieuses de succès.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 25 mai 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La Chambre reprend la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire.

M. BOYER continue son discours.

L'orateur soutient la valeur de la lettre d'obédience qui n'est donnée qu'après un examen sérieux.

Adresses Industrielles & Commerciales

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26, et 28

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31387

Henri DENIAU, architecte industrielle rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

FOURNIER-DELFORTRIE — Cage et accessoires pour oiseaux. — Grande Rue, 56, Roubaix. 1581

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 14 Salon de coiffures. — Parfumerie

COMMERCE

Marché de Courtrai du 24 Mai

Prix par hectolitre : Froment blanc, 24 »» 25 00; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 17 »» 18 »»; Avoine, 11 »» 11 50. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 9 »» 10 »» Pommes de terre rouges 10 »» 11 »»; Beurre par 1/2 kil. 1,59 »» 1 68; Œufs, les 25, 2 »» 2 50.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 65 »» 66, 25; Huile de lin, les 100 kilos, 63 »» 63 25; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 34 »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 35 00 »» »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 17 50 17 50; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 23 »» 31 »»; Tourteaux de chanvre, 14 »» »» »».

CORUS COMMERCIAUX DE PARIS du 24 Mai 5 heures 1/2 soir. — Huile de colza 100 k. fut compris, escompte 1 et 2 0/0. Disponible, 78 »» »»; courant, 78 »» »»; juin, 78 25 »»; juillet-aout, 79 25 50; 4 derniers, 80 50 75. — Huile de lin 100 k. nets fût compris. Disponible, 73 »» »»; courant, 72 50 73; juin, 71 50 »»; juillet-aout, 70 25 75; 4 derniers, 69 50 70. — Spiritueux, 3/6 Nord fin 1re q. f. t. c. esc. 1 0/0. Disponible, 67 50 68; courant, 67 75 »»; juillet-août, 66 75 »»; 4 de mers, 62 50 »»; Stock, 8000 pipes; Circulation : 225. — Sucres roux n° 10/13, 59 »» »»; sucre roux n. 7/9, 65 »» »». — Sucre blanc n° 3, les 100 k. nets, esc. 1/4 0/0. Disponible, 67 75 50; courant, 68 »» »»; juin 67 67 25; juillet-aout, 65 75 »»; 4 octobre, 61 50 »». — Sucres raffinés. Disponible, 143 »» à 144 »». — Farines 8 marques, le sac de 159 k. nets toile comp esc. 1/2 0/0. Disponible, 67 50 »»; courant, 67 50 »»; juin, 66 »» »»; juillet-août, 62 75 »»; 4 derniers, 56 75 57. — Farines supér., le sac de 1 9 k. nets, toile comp. esc. 1/2 0/0. Disponible, 67 25 67; courant, 67 25 67; jun, 66 25 66 juillet-aout, 62 25 50; 4 derniers, 56 25 »»; marque Darblay, 66 »» »». — Blés, 77/75 k. à l'hec., les 100 k. nets sans esc. au comp. Courant, 33 32 75; juin, 30 75 »»; juillet-aout, 28 50 »»; 4 derniers, 26 75 »». — Seigles, 70/72 k. à l'hect., les 100 k. nets au comp. Courant, 23 23 25; juin, 22 50 75; juillet-aout, 20 19 75; 4 derniers, 18 75 50. — Avoines, 47/4 k à l'hect. les 100 k. nets, au comp. Courant, 23 »» »»; juin, 21 50 25; juillet-aout, 20 50 »»; 4 derniers, 19 50 25.

PARIS, 25 Mai. — *Dépêche de 1 h. 1/2.* — HUILE DE COLZA. Courant, 78 25; juin, 78 75; Juillet-août, 79 75; 4 derniers, 81 »». — HUILE DE LIN. Courant, 73 »»; juin, 72 »»; juillet-août, 70 75; 4 derniers, 70 »». — SPIRITUEUX. Courant, 67 75; juin, 67 50; juillet-août, 67 »»; 4 derniers, 62 75. — SUCRES ROUX. 10/13, 59 »»; 7/9, 65 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 68 25; juin, 67 25; juillet-août, 66 25; 4 derniers, »» »»; Raffinés 143 »» à 144 »». — FARINES 8 MARQUES. Courant, 67 50; juin, 66 »»; juillet-août, 62 75; 4 derniers 57 »». — BLÉS. Courant, 33 »»; juin, 30 75; juillet-août, 28 50; 4 derniers. 26 90. — SEIGLES. Courant, 23 75; juin, 23 25; juillet-août, 20 »»; 4 derniers, 18 75; Marque Darblay, 66 »».

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 25 mai
Crespin-I. Anzi.	32 50	... ...
Marly. . . .	205 ..	... ...
Annœullin . .	10 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	1015 ..	... ...

Sucres et Alcools	COTE OFFICIELLE Cours p.	Cours du 25 mai			
			Offe	Dem	
Sucre ind. bl. b. n° 3	66 50 »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— n° 10/13 (38 d.)	57 50 »»	57 50 »»	»»	»	»» »»
— n° 7/0 (88 deg.)	63 50 »»	63 50 »»	»»	»»	»» »»
— n° 12/20 (88 d.)	47 »» »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— dogré à 1 fr. 25					
— pain 6 kil. n° 1	148 50 »»	148 50 »»	»»	»»	»» »»
3/6 fin disponible.	69 »» »»	69 »» »»	»»	»»	»» »»
— courant.	69 »» »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
Betteraves dispon.	73 25 50	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— courant	54 50 55	»» »» »»	»»	»»	»» »»
Mélasse, disponib.	71 »» »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— 4 premiers	69 »» »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— 4 d'été	67 »» »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— 4 derniers.	60 50 »»	»» »» »»	»»	»»	»» »»
— 2 prochain	76 »» »»	»» »» »»	»»	»